### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 06 MARS 2025

Le six mars deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-sept février deux mil vingt-cinq et transmise par voie électronique le vingt-sept février deux mil vingt-cinq et sous la présidence de ce dernier.

<u>Présents</u>: M. MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme LEGARTO Monique, M. BOURDE Arnaud, CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, M. ASTABIE Arnaud, M. MOAL-DARRIGADE Paul, Mme BISCAY DONAPETRY Claudine, M. LAMARQUE Iban.

<u>Absents</u>: Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, Mme AROTCE Marie-Noëlle.

#### Absents mais ayaient donné pouvoir :

Mme BAUMGARTH Florence donne pouvoir à M. MASSONDO Charles Mme HAGET Marguerite donne pouvoir à M. AYCAGUER Pettan, Mme VIVIER Karine donne pouvoir à Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mme AROTCE Marie-Noëlle donne pouvoir à M. ASTABIE Arnaud.

#### Secrétaire de séance : Mme EYHERABIDE Marie

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 février 2025
- Vote des comptes de gestion de l'exercice 2024 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements)
- Vote des comptes administratifs de l'exercice 2024 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements)
- Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ou Hybrides Rechargeables » (IRVE)
- Autorisation de signature de la convention triennale d'attribution du soutien à l'ingénierie de la banque des territoires au programme Petites Villes de Demain
- Autorisation de signature de la convention pour la participation financière à l'installation d'équipement de collecte des déchets
- Attribution de fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Pays Basque : Autorisation de signature des conventions
- Compte-rendu des commissions
- Ouestions diverses

Le conseil municipal est informé du rajout d'une question à l'ordre du jour : - Demande de subvention pour

le projet de création d'une liaison cyclable structurelle pôle scolaire

#### 0. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 février 2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 06 février 2025.

## 1. DÉLIBÉRATION N° 06032025-1 Vote des comptes de gestion de l'exercice 2024 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements) :

Mme Legarto présente les comptes de gestion. La comptabilité des budgets est gérée en double par la Commune et le Trésorier. Au moment de la clôture soit au centime le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion du budget « commune », « Chemins – Bideak », « Cimetière » et « lotissements », sont soumis au conseil municipal.

La Trésorière certifie que les résultats du compte de gestion sont identiques aux à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion du budget « Commune » est adopté à la majorité de 16 voix pour et 3 abstentions.

Le compte de gestion du budget « Chemins Bideak » est adopté à la majorité de 16 voix pour et 3 abstentions.

Le compte de gestion du budget « Lotissements » est adopté à la majorité de 16 voix pour et 3 abstentions.

Le compte de gestion du budget « Cimetière » est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2. DÉLIBÉRATION N° 06032025-2 - Vote des comptes administratifs de l'exercice 2024 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements)

Madame LEGARTO Monique présente les comptes administratifs des différents budgets :

- Compte administratif Commune:

#### COMMUNE DE SAINT-PALAIS CA 2024

#### Vue d'ensemble du fonctionnement

	Année 2023	Année 2024		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé	
011 - Charges à caractère général	498 496,58 €	534 778,55 €	496 128,10 €	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	134 246,39 €	168 018,55 €	149 535,32 €	
61 - SERVICES EXTERIEURS	221 697,88 €	207 360,00 €	207 941,84 €	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	113 819,31 €	128 400,00 €	104 988,70 €	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	28 733,00 €	31 000,00 €	33 662,24 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	656 630,05 €	695 000,00 €	650 485,99 €	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	11 316,98 €			
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 250,27 €	17 000,00 €	15 324,89 €	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	629 062,80 €	678 000,00 €	635 161,10 €	
014 - Atténuations de produits	21 573,00 €	16 523,00 €	16 523,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	506 432,05 €	580 746,17 €	471 402,37 €	
66 - Charges financières	28 891,31 €	40 035,99 €	40 035,99 €	
67 - Charges spécifiques		1 647,26 €	166,81 €	
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	150 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Total dépenses réelles	1 862 022,99 €	1 918 730,97 €	1 724 742,26 €	
Total dépenses d'ordre	52 532,18 €	631 608,78 €	112 248,57 €	
Total dépenses de fonctionnement	1 914 555,17 €	2 550 339,75 €	1 836 990,83 €	
	Année 2023 Année 2024		2024	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	111 214,67 €	114 520,00 €	111 450,30 €	
73 - Impôts et taxes	1 487 278,39 €	671 904,16 €	673 806,85 €	
731 - Impositions directes		866 632,00 €	954 342,00 €	
74 - Dotations et participations	338 591,86 €	342 412,00 €	371 856,78 €	
75 - Autres produits de gestion courante	56 596,55 €	93 647,08 €	84 475,28 €	
76 - Produits financiers	73,43 €		6 484,18 €	
77 - Produits spécifiques	176 287,58 €		65 624,59 €	
013 - Atténuations de charges	12 106,57 €		13 360,83 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	266 895,18 €	416 213,93 €	416 213,93 €	
Total recettes réelles	2 449 044,23 €	2 505 329,17 €	2 697 614,74 €	
Total recettes d'ordre	45 010,58 €	45 010,58 €	46 623,98 €	
Total recettes de fonctionnement	2 494 054,81 €	2 550 339,75 €	2 744 238,72 €	
	Année 2023	Année	2024	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé	
Solde de fonctionnement	579 499,64 €	- €	907 247,89 €	

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
111 - TRAVAUX VOIRIE	175 000,00	64 714,83	110 285,17	10.285,17	4 703,20	00'0 0	4 703,20
203 - Frais d'etudes, rech. & dev. & Irais d 212 - Agencements et aménagements d	19 932 19	34/3,48	19 932.19	223 - Departements	4 /03,20		4 / 03,20
2152 - Installations de voirie	155 067,81	19 414,07	135 653,74				
21538 - Autres réseaux		31 945,88	-31 945,88				
2157 - Matériel et outillage technique	•	9 875,40	-9 875,40				
118 - ACHAT MATERIEL	42 994,00	17 022,28	25 971,72		00'0	0000	00'0
2158 - Autres install., matériel et outillag	•	6 118,84	-6 118,84				
2183 - Matériel informatique	10 000,00	6 204,34	3 795,66				
2184 - Matériel de bureau et mobilier		542,30	-542,30				
2188 - Autres immobilisations corporelle	32 994,00	4 156,80	28 837,20				
125 - ECOLE	204,00	204,00	00'0	1	30 071,42	2 30 071,42	00'0
2131 - Bâtiments publics	204,00	204,00	1	1321 - État et établissements nationaux	30 071,42	2 30 071,42	
188 - ACHAT DE TERRAIN	14 000,00	00'0	14 000,00		0000	0000	00'0
2111 - Terrains nus	14 000,00		14 000,00				
196 - Bâtiments communaux	9 025,52	9 025,52	00'0		69 840,00	0 29 100,00	40 740,00
2131 - Bâtiments publics	3 025,52	9 025,52	-6 000,000 1	-6 000,00 1321 - État et établissements nationaux	69 840,00	0 29 100,00	40 740,00
2138 - Autres constructions	00,000 9		000000				
206 - Construction d'une salle de sport	120 000,00	120 000,00	00'0		00'0	0000 0	00'0
204112 - Bâtiments et installations	120 000,00		120 000,00				
2041512 - Bâtiments et installations	•	120 000,00	-120 000,00				
213 - AMIKUZE PARK	6 800,17	1 740,00	5 060,17		00'0	00'0	00'0
2152 - Installations de voirie	6 800,17	1 740,00	5 060,17				
216 - BICI MUGI	1 100,00	1 100,00	00'0		88 943,09	9 168 296,68	-79 353,59
2152 - Installations de voirie	1 100,00	1 100,00	1	1327 - Budget communautaire et fonds s	88 943,09	9 168 296,68	-79 353,59
218 - Aménagement Ordures ménager	26 700,00	00'0	26 700,00		0000	0000	00'0
204112 - Bâtiments et installations	26 700,00		26 700,00				
219 - Réhabilitation fronton	119 770,48	10 081,20	109 689,28		000	00'0 0	00'0
2131 - Bâtiments publics	•	10 081,20	-10 081,20				
2138 - Autres constructions	119 770,48		119 770,48				
220 - Aménagement Avenue de Navarr	127 476,00	104 104,33	23 371,67		127 476,00	0 127 475,99	0,01
4581 - Dépenses (à subdiviser par manda	127 476,00	104 104,33	23 371,67 4	23 371,67 4582 - Recettes (à subdiviser par mandat	127 476,00	0 127 475,99	0,01
221 - Etude urbanistique centre bourg	70 468,00	68 138,58	2 329,42		38 980,80	00'0	38 980,80
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	70 468,00	68 138,58	2 329,42 1	2 329,42 1316 - Autres établissements publics loc	32 484,00	0	32 484,00
				1323 - Départements	6 496,80	0	6 496,80
222 - Aménagement Avenue de Navarr	244 426,51	217 129,76	27 296,75		50 970,00	00 28 260,00	-7 590,00

٠	244 426.51	217 129,76	-217 129,76 132	247 129,76 1321 - État et établissements nationaux 244 426.51	50 970,00	28 560,00	-7 590,00
223 - Trinquet : Rénovation énergétiqu	30 005,60	20 779,80	9 225,80		24 320,00	4 345,66	19 974,34
		20 779,80	-20 779,80 132	-20 779,80 1321 - État et établissements nationaux	24 320,00	4 345,66	19 974,34
	30 005,60		30 005,60		•	•	
224 - Ecole Primaire : Rénovation éner	28 160,11	24 403,44	3 756,67		20 000,00	5 138,99	14 861,01
	28 160,11	24 403,44	3 756,67 132	1321 - État et établissements nationaux	20 000,00	5 138,99	14 861,01
	42 424,81	42 424,81	00'0		8 840,00	00'0	8 840,00
	5 904,81	42 424,81	-36 520,00 132	36 520,00 1321 - État et établissements nationaux	8 840,00	•	8 840,00
2138 - Autres constructions	36 520,00		36 520,00			6	
226 - Aide à l'amélioration de l'Habitat 0	38 000,00	00'0	38 000,00		000	00'0	00'0
20422 - Bâtiments et installations	38 000,00		38 000,00	•			
	100 000,00	00'0	100 000,00		50 000,00	00'0	50 000,00
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	100 000,00		100 000,00 132	100 000,00 1326 - Autres établissements publics loc	50 000,00		50 000,00
228 - Rénov. éclairages des installati	16 739,12	00'0	16 739,12		000	00'0	00'0
204112 - Bâtiments et installations	16 739,12		16 739,12			•	
TOTAL OPERATIONS	1 213 294.32	700 868.55	512 425,77	TOTAL RECETTES AFFECTEES	514 144.51	422 988.74	91 155.77
204182 - Bâtiments et installations	277 702,54	277 702,54	132	1326 - Autres établissements publics loc		500,80	-500,80
2051 - Concessions et droits similaires	17 000,00	17 000,00	391	168758 - Autres groupements	336 542,37	336 542,37	
	•		211	2111 - Terrains nus	•	44 984,59	-44 984,59
•	•		211	2115 - Terrains bâtis		19 501,28	-19 501,28
•			218	2188 - Autres immobilisations corporelles	•	1 973,40	-1 973,40
TOTAL NON INDIVIDUALISE	294 702,54	294 702,54	00'0	TOTAL RECETTES	336 542,37	403 502,44	20,096 99-
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	1 507 996,86	995 571,09	512 425,77	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	850 686,88	826 491,18	24 195,70
001 - Déficit d'investissement reporté	99 337,44	99 337,44	021	<ul> <li>Virement de la section de fonctionne</li> </ul>	586 598,20		586 598,20
	194 000,00	185 003,88	8 996,12 024	8 996,12 024 - Produits des cessions d'immobilisat	45 000,00		45 000,00
168758 - Autres groupements	24 236,49	24 236,49	102	10222 - FCTVA	120 000,00	114 209,23	5 790,77
192 - Plus ou moins-values sur cessions d		1 613,40	-1 613,40 102	-1 613,40 10226 - Taxe d'aménagement	00'000'09	41 654,06	18 345,94
198 - Neutralisations des amortissement	45 010,58	45 010,58	106	1068 - Excédents de fonctionnement cap	163 285,71	163 285,71	
			192	192 - Plus ou moins-values sur cessions d		778,72	-778,72
			280	2804112 - Bâtiments et installations	45 010,58	45 010,58	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	362 584,51	355 201,79	7 382,72	TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 019 894,49	364 938,30	654 956,19
TOTAL INVESTISSEMENT	1 870 581 37	1 250 772 88	510 808 40	TOTAL INVESTISSEMENT	4 070 504 37	4 404 400 40	670 454 00

### TABLEAU DE FINANCEMENT REALISE DE 2024

#### De l'exédent de fonctionnement à la variation de trésorerie sur 2024

	Tableau de fi réalisé	
	EMPLOIS	RESSOURCES
Excédent Fonctiont		491 033,00 €
Dotations/reprises		50 000,00 €
Capacité d'Autofinancement		541 033,00 €
Prêts capital remboursé en 2024	209 240,00 €	
FDC 1/5	120 000,00 €	
Investissements (cpte 2)	771 467,00 €	
Subventions Equipt reçues (cpte 13)		296 014,00 €
FCTVA		114 209,00 €
Txe Aménagement		41 654,00 €
Cession immo (Prix vte cpte 775)		65 625,00 €
16 Emprunt		336 542,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 100 707,00 €	854 044,00 €
Variation du BFR	44 216,00 €	
TOTAL	1 144 923,00 €	854 044,00 €
Banque au 01/01/2024		732 998,00 €
Variation trésorerie 2024		250 154,00 €
Solde au 31/12/2024		983 152,00 €

#### - <u>Délibération n° 06032025-2.1 Compte administratif Commune :</u>

Au moment du vote Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Legarto a soumis le compte administratif du budget général au vote du conseil municipal.

#### Investissement

Prévu: Dépenses 1 870 581,37 Réalisé : 1 350 772,88 Reste à réaliser : 166 018,70 Recettes Prévu : 1 870 581,37 Réalisé : 1 191 429,48 Reste à réaliser : 86 190,00 **Fonctionnement** Dépenses Prévu: 2 550 339,75 Réalisé : 1 836 990,83 Reste à réaliser : 0,00 Prévu: Recettes 2 550 339,75 Réalisé : 2 744 238,72 Reste à réaliser : 0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 -159 343,40

 Fonctionnement :
 907 247,89

 Résultat global :
 747 904,49

Le compte administratif a été adopté à la majorité de 16 voix pour et 3 abstentions.

- Compte administratif Bideak:

#### CHEMINS CAMINOS BIDEAK PATHS CAMINOS CA 2024

#### Vue d'ensemble du fonctionnement

vue a ensen	nble au fonctionnement		
	Année 2023	Année 2	024
DEPENSESDE FONCTIONNEMENT	Réallsé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	27 690,87 €	49 628,18 €	18 724,77 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	14 426,96 €	21 200,00 €	14 318,65 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	4 865,73 €	5 700,00 €	1 356,51 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 398,18 €	22 728,18 €	3 049,61 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	87 765,03 €	90 000,00 €	78 867,29 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87 765,03 €	90 000,00 €	78 867,29 €
66 - Charges financières		9 700,00 €	
67 - Charges exceptionnelles		91,82 €	91,82 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	30 294,12 €	18 965,77 €	18 965,77 €
Total dépenses réelles	145 750,02 €	168 385,77 €	116 649,65 €
Total dépenses d'ordre	84 234,65 €	84 930,00 €	84 234,65 €
Total dépenses de fonctionnement	229 984,67 €	253 315,77 €	200 884,30 €
	Année 2023	Année 2	024
RECETTESDE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 758,69 €	5 500,00 €	1 172,07 €
74 - Subventions d'exploitation	149 538,34 €	198 015,77 €	154 980,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 171,26 €	6 000,00 €	26 769,70 €
77 - Produits exceptionnels	1 762,81 €		1 170,30 €
Total recettes réelles	167 231,10 €	209 515,77 €	184 092,07 €
Total recettes d'ordre	43 787,80 €	43 800,00 €	43 787,80 €
Total recettes de fonctionnement	211 018,90 €	253 315,77 €	227 879,87 €
	Année 2023	Année 2	024
SOLDE DEFONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde de fonctionnement	- 18 965,77 €		26 995,57 €

#### TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
0001 - Opération "Chemins, Caminos, B	677 445,27	79 917,56	597 527,71		375 652,00	17 653,47	357 998,53
2131 - Bâtiments	162 906,06	13311,50		. 1311 - Etat et établissements nationaux	57 900,00	17 653,47	
2135 - Instal.géné.,agencements,aménage	453 371,44	79 917.56		1312 - Régions	82 800,00	17 000,47	82 800,00
2188 - Autres	61 167,77	70 011,00		1313 - Départements	83 952,00		83 952,00
				1315 - Groupements de collectivités	151 000,00		151 000,00
TOTAL OPERATIONS	677 445,27	79 917,56	597 527,71	TOTAL RECETTES AFFECTEES	375 652,00	17 653,47	357 998,53
				1641 - Emprunts en euros	250 000,00		250 000,00
TOTAL NON INDIVIDUALISE	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES	250 000,00	0,00	250 000,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	677 445,27	79 917,56	597 527,71	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	625 652,00	17 653,47	607 998,53
13911 - Etat et établissements nationaux	4 000,00	4 000,00		001 - Excédent d'investissement reporté	31 663,27	31 663,27	
13912 - Régions	5 490,00	5 486,40	3,60	28128 - Autres terrains	9 420,00	9 413,25	6,75
13913 - Départements	16 400,00	16 400,00		28138 - Autres constructions	60 140,00	60 135,80	4,20
13915 - Groupements de collectivités	17 910,00	17 901,40		28183 - Matériel de bureau et matériel in	1 040,00	1 038,94	1,06
1641 - Emprunts en euros	21 000,00		21 000,00	28184 - Mobilier	4 100,00	4 097,80	2,20
				28188 - Autres	10 230,00	9 548,86	681,14
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	64 800,00	43 787,80	21 012,20	TOTAL RECETTES FINANCIERES	116 593,27	115 897,92	695,35
TOTAL 48 #07100544544				TOTAL NUMBER OF A STATE OF A STAT			*******
TOTAL INVESTISSEMENT	742 245,27	123 705,36	618 539,91	TOTAL INVESTISSEMENT	742 245,27	133 551,39	608 693,88

Excédent de réalisation de l'investissement : 9 846,03 (Réel + Ordre)

Le tableau suivant présente la situation de la trésorerie de Bideak au 31 décembre 2024

		financement é 2024
	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>Excédent Fonctiont</b>		45 961,00 €
Dotations/reprises		40 447,00 €
Capacité d'Autofinancement		86 408,00 €
Investissements (cpte 2)	79 918,00 €	
Subventions Equipt reçues (cpte 13)		17 653,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	79 918,00 €	17 653,00 €
Variation du BFR	29 382,00 €	
TOTAL	109 300,00 €	17 653,00 €
Banque au 01/01/2024		19 155,00 €
Variation trésorerie 2024		- 5 239,00 €
Solde au 31/12/2024		13 916,00 €

#### - <u>Délibération n° 06032025-2.2 Compte administratif Bideak :</u>

Au moment du vote Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Legarto a soumis le compte administratif du budget Bideak au vote du conseil municipal.

#### Investissement

 Dépenses
 Prévu :
 742 245,27

 Réalisé :
 123 705,36

 Reste à réaliser :
 397 453,88

Recettes Prévu : 742 245,27

Réalisé : 133 551,39 Reste à réaliser : 212 408,81

**Fonctionnement** 

Dépenses Prévu : 253 315,77

Réalisé : 200 884,30

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 253 315,77

 Réalisé :
 227 879,87

 Reste à réaliser :
 0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 9 846,03

 Fonctionnement :
 26 995,57

 Résultat global :
 36 841,60

Le compte administratif a été adopté à la majorité de 16 voix pour et 3 abstentions.

- Compte administratif Lotissements :

#### SAINT-PALAIS LOTISSEMENTS

#### CA 2024

#### Vue d'ensemble du fonctionnement

	Année 2023	Année	2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général		44 984,59 €	44 984,59 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		44 984,59 €	44 984,59 €
65 - Autres charges de gestion courante		45 662,49 €	45 662,49 €
Total dépenses réelles		90 647,08 €	90 647,08 €
Total dépenses de fonctionnement		90 647,08 €	90 647,08 €
	Année 2023	Année	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
002 - Excédent de fonctionnement reporté	930,00 €	930,00 €	930,00 €
Total recettes réelles	930,00 €	930,00 €	930,00 €
Total recettes d'ordre		89 717,08 €	89 717,08 €
Total recettes de fonctionnement	930,00 €	90 647,08 €	90 647,08 €
	Année 2023	Année	2024
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde de fonctionnement	930,00 €		

#### TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
TOTAL OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
TOTAL NON INDIVIDUALISE	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0,00	0,00	0,00
3555 - Terrains aménagés	89 717,08	89 717,08		001 - Excédent d'investissement reporté	89 717,08	89 717,08	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	89 717,08	89 717,08	0,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	89 717,08	89 717,08	0,00
	•	·		·	·		
TOTAL INVESTISSEMENT	89 717,08	89 717,08	0,00	TOTAL INVESTISSEMENT	89 717,08	89 717,08	0,00

Excédent de réalisation de l'investissement : 0,00 (Réel + Ordre)

#### - <u>Délibération n° 06032025-2.3 Compte administratif Lotissements :</u>

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Legarto a soumis le compte administratif du budget Lotissements au vote du conseil municipal

#### Investissement

mir comoconnonia		
Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	89 717,08 89 717,08 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	89 717,08 89 717,08 0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	90 647,08 90 647,08 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	90 647,08 90 647,08 0,00
Résultat de clôture d	le l'exercice	
Investissement : Fonctionnement : Résultat global :		0,00 0,00 0,00

- . Le compte administratif a été adopté à la majorité de 16 voix pour et 3 abstentions
  - Compte administratif Cimetière:

#### CIMETIERE SAINT-PALAIS

#### CA 2024

#### Vue d'ensemble du fonctionnement

	Année 2023	Année	2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
65 - Autres charges de gestion courante		228,28 €	
Total dépenses réelles		228,28 €	
Total dépenses de fonctionnement		228,28 €	
	Année 2023	Année	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
75 - Autres produits de gestion courante		10,00 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	218,28 €	218,28 €	218,28 €
Total recettes réelles	218,28 €	228,28 €	218,28 €
Total recettes de fonctionnement	218,28 €	228,28 €	218,28 €
	Année 2023	Année	2024
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde de fonctionnement	218,28 €		218,28 €

#### TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
1 - EXTENSION DU CIMETIERE budget	27 584,02	0,00	27 584,02		1 600,00	5 666,68	-4 066,68
4581 - Dépenses (à subdiviser par manda	27 584,02		27 584,02	4582 - Recettes (à subdiviser par mandat	1 600,00	5 666,68	-4 066,68
TOTAL OPERATIONS	27 584,02	0,00	27 584,02	TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 600,00	5 666,68	-4 066,68
TOTAL NON INDIVIDUALISE	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	27 584,02	0,00	27 584,02	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	1 600,00	5 666,68	-4 066,68
				001 - Excédent d'investissement reporté	25 984,02	25 984,02	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	25 984,02	25 984,02	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	27 584,02	0,00	27 584,02	TOTAL INVESTISSEMENT	27 584,02	31 650,70	-4 066,68

Excédent de réalisation de l'investissement : 31 650,70 (Réel + Ordre)

#### - <u>Délibération n° 06032025-2.4 Compte administratif Cimetière :</u>

Au moment du vote Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Legarto a soumis le compte administratif du budget Cimetière au vote du conseil municipal.

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	27 584,02
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	27 584,02
	Réalisé :	31 650,70
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	228,28
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	228,28
	Réalisé :	218,28
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	31 650,70
Fonctionnement :	218,28
Résultat global :	31 868,98

Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3. DÉLIBÉRATION N° 06032025-3 - Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ou Hybrides Rechargeables » (IRVE)

Il est rappelé que l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un « schéma directeur de développement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques » (SDIRVE).

Le développement d'une offre de recharge pour véhicules électriques, a pour but d'accompagner l'augmentation croissante des ventes de véhicules électriques et hybrides, constatée au cours des cinq dernières années.

A l'échelle départementale notamment, le réseau actuel d'IRVE ouvertes au public, dont 260 points de charge installés en Béarn et Pays Basque par TE 64, a effacé une partie des craintes des usagers décidant d'utiliser un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le SDIRVE a été porté par TE 64, qui s'est appuyé durant 10 mois, sur les acteurs publics et privés du département pour réaliser ce schéma qui a fait l'objet d'une validation de Monsieur le Préfet en novembre 2023.

La règlementation encadre le contenu du SDIRVE qui doit comprendre :

- Un diagnostic (état des lieux, évaluation de l'évolution des besoins, évaluation du développement de l'offre de recharge, aspects de réseau d'électricité, etc.);
- Les priorités et objectifs en matière d'IRVE;

- Une approche géographique et économique du déploiement d'IRVE ;
- Un calendrier d'actions ;
- Un dispositif de suivi et de mise à jour.

Aussi, ce schéma a permis d'arrêter des préconisations opérationnelles, quant à la stratégie de déploiement des IRVE sur le département, afin de répondre à la demande des usagers au cours des années à venir (échéances 2025, 2030 et 2035), par un premier déploiement de 900 points de charge à court terme.

L'objectif est dorénavant de concrétiser ces orientations, par le déploiement des équipements nécessaires sur l'ensemble du territoire en Béarn et Pays Basque, l'articulation des maîtrises d'ouvrages publiques et privées étant au cœur de la stratégie de déploiement.

Au travers des consultations menées auprès des communes du département par TE 64 ainsi qu'auprès d'ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution électrique qui coordonne les raccordements des bornes, il apparaît que l'offre privée d'IRVE à installer sur le domaine public dans le département, est à ce jour encore faible, donc insuffisante ou inadéquate.

L'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que la collectivité peut « créer et entretenir ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation » d'IRVE « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate ».

Le schéma réalisé a mis en évidence l'intérêt que présente l'organisation d'une initiative supracommunale de déploiement des IRVE sur le territoire. Cette initiative supra-communale devant permettre notamment d'assurer :

- Une couverture géographique et des choix de puissances pertinents pour les bornes de recharge, ayant un impact direct sur l'expérience des usagers en matière de connectivité;
- L'harmonisation technologique et tarifaire du réseau de bornes de recharge, influant directement sur l'accessibilité du réseau d'IRVE pour les usagers ;
- L'optimisation des aspects financiers et techniques par la mutualisation des opérations d'investissement et de fonctionnement, impactant directement le modèle économique (économies d'échelle) et influant ainsi sur la pérennité du réseau d'IRVE et la tarification finale de la recharge pour l'usager;
- Une efficace coordination avec les autres aménageurs d'IRVE du territoire, et notamment avec le déploiement d'IRVE par des maîtrises d'ouvrage privées (exemples : supermarchés, aires d'autoroute, ...);
- La planification cohérente et coordonnée de l'expansion du réseau d'IRVE dans le temps, permise par une vision territoriale prenant en compte l'utilisation du réseau existant d'IRVE, les projets d'installation des autres aménageurs, l'évolution technologique et des besoins des usagers.

Cependant, aucun Syndicat des Mobilités ou EPCI à fiscalité propre du département n'ayant manifesté la volonté de mener cette initiative sur son territoire, le Bureau de TE 64 vient de valider le portage de ce projet structurant par le Syndicat à l'échelle départementale.

La commune est par conséquent sollicitée pour se positionner sur le transfert de la compétence IRVE à TE 64, dans le cadre des dispositions de l'article L.2224-37 du CGCT.

Si la commune transfère la « compétence IRVE » à TE 64 dans les conditions fixées par ses statuts, celui-ci assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, sachant que pour intervenir dans ce domaine, le mode opératoire retenu par TE 64 est la Délégation de Service Public de type concessif.

Cela signifie que le futur délégataire assurera l'investissement en lieu et place de la collectivité, exploitera le service (maintenance technique, supervision, paiement de l'électricité) et se rémunèrera exclusivement via le prix de la charge dont s'acquittera l'usager auprès de lui. La collectivité ne contribuera donc pas financièrement à ce projet.

Les conditions du transfert de compétence, ont été validées par le Comité Syndical de TE 64 le 17 septembre 2024 et intégrées dans une convention, traduisant les conditions techniques, administratives, juridiques et financières de transfert et d'exercice de la compétence IRVE.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de transférer la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ou Hybrides Rechargeables » à Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE 64), pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des équipements. Il approuve le principe d'installation d'IRVE sur le territoire communal par Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques. Il donne mandat à Monsieur le Maire, pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du transfert de compétence et à la mise en place d'IRVE sur le domaine communal.

# <u>4. DÉLIBÉRATION N° 06032025-4 - Autorisation de signature de la convention triennale</u> d'attribution du soutien à l'ingénierie de la banque des territoires au programme Petites Villes de Demain

Petites villes de demain est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales présentant des signes de vulnérabilité. Sur la durée du mandat municipal, le programme articule des moyens locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat.

Il associe des ressources proposées par les partenaires du programme dans une démarche pluridisciplinaire autour de trois axes d'intervention :

- un appui fort en ingénierie;
- des outils et expertises sectorielles ;
- la mise en réseau.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires mobilise 200 Millions d'euros sur 6 ans destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation.

Pour permettre aux bénéficiaires du Programme PVD d'accéder à ces ressources, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Banque des Territoires, ont conclu un partenariat opérationnel visant à garantir le bon accès des petites villes de demain aux ressources d'ingénieries et d'expertises.

Dans le cadre de ce partenariat opérationnel, le Département des Pyrénées-Atlantiques, en tant que collectivité dédiée à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

Un projet de convention entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Commune de Saint-Palais a été établi. Il fixe les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département des Pyrénées-

Atlantiques apporte au bénéficiaire du programme les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématiques proposés par la Banque des Territoires.

En complément, si nécessaire, le Département pourra solliciter le déclenchement pour le compte du Bénéficiaire de missions d'expertises prises en charge par la Banque des Territoires sur les marchés à bons de commande qu'elle met en place au niveau national pour accompagner ce programme.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet de partenariat entre la Commune de Saint-Palais, et le Département des Pyrénées-Atlantiques et valider les termes de la convention. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

### <u>5. DÉLIBÉRATION N° 06032025-5 - Autorisation de signature de la convention pour la participation financière à l'installation d'équipement de collecte des déchets</u>

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme du schéma de collecte des déchets menée sur le territoire d'Amikuze, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a installé des équipements de pré-collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers / papier et du verre sur notre commune.

Conformément au règlement du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il est proposé, sous certaines conditions, que certains projets publics d'urbanisme ou des projets de réforme de collecte prévoient des équipements tels que conteneurs semi enterrés, enterrés ou aériens pour le stockage et la collecte des déchets ménagers et assimilés.

L'opportunité d'installer ou non ce type d'équipement est appréciée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque en fonction des critères définis ci-dessous :

- Zone dense et urbaine avec contraintes spécifiques d'aménagement (secteurs sauvegardés ou classés, ...) : conteneurs enterrés pour les flux ordures ménagères et emballages ménagers/papiers ;
- Autres zones : conteneurs semi-enterrés pour le flux ordures ménagères et conteneurs aériens pour le flux emballages et papiers sauf dans les zones soumises à des risques climatiques particuliers (vents violents) ou à des contraintes techniques rendant impossible l'implantation de conteneurs aériens. Dans ces cas, il sera implanté des conteneurs semi-enterrés pour les emballages ménagers et papiers.

La préconisation des choix de matériels se fait donc en fonction des typologies de territoires, de la nature du projet d'aménagement et des contraintes techniques.

Si une Commune désire des conteneurs enterrés ou semi-enterrés alors que la Communauté d'Agglomération Pays Basque préconise des conteneurs semi-enterrés ou aériens, la Commune paiera le surcoût financier lié à l'équipement (hors travaux de génie civil pris en charge par la Communauté d'Agglomération).

Les sites de collecte ont été conjointement définis entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le type d'équipements a été retenu selon les choix réalisés par notre Commune.

Notre Commune ayant souhaité bénéficier de colonnes semi enterrées ou totalement enterrées en lieu et place des aériennes pour le tri, le surcoût à rembourser à la Communauté d'Agglomération Pays Basque est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Code	Point de collecte	Equipement préconisé par la Communauté d'Agglomération	Coût de l'équipement	Equipement souhaité par la commune	Coût de l'équipement	Montant du Surcoût lié au choix de la Commune	Total par point de collecte	
SPAL-003		1 Conteneur semi- enterré OM	4 460,00 €	1 Conteneur enterré OM	6 062,00 €	1 602,00 €		
	Place des allées près des WC	2 Conteneurs aériens EMR	3 268,00 €	2 Conteneurs enterrés EMR	9 974,00 €	6 706,00 €	12 113,00 €	
		1 Conteneur aérien Verre	1 659,00 €	1 Conteneur enterré Verre	5 464,00 €	3 805,00 €		
CDAL 010	Darbing arrière Cinema	2 Conteneurs aériens EMR	3 268,00 €	2 Conteneurs semi-enterrés EMR	7 290,00 €	4 022,00 €	6 074,00 €	
SPAL-010	Parking arrière Cinema	1 Conteneur aérien Verre	1 659,00 €	1 Conteneur semi-enterré Verre	3 711,00 €	2 052,00 €	6074,00€	
SPAL-011	Rue Oyhenart/mi-rue	2 Conteneurs aériens EMR	3 268,00 €	2 Conteneurs semi-enterrés EMR	7 290,00 €	4 022,00 €		
		1 Conteneur aérien Verre	1 659,00 €	1 Conteneur semi-enterré Verre	3 711,00 €	2 052,00 €	6 074,00 €	
SPAL-015	Parking Cimetière	2 Conteneurs aériens EMR	3 268,00 €	2 Conteneurs semi-enterrés EMR avec prise en charge sur le solde restant dû de 50 % par la CAPB	7 290,00 €	2 011,00 €	2011,00€	
		1 Conteneur aérien Verre	1 659,00 €	1 Conteneur aérien Verre	1 659,00 €	- €		
		Coût total pour une installation aérienne	24 168,00 €	Coût total pour l'installation au souhait de la commune	52 451,00 €	TOTAL A CHARGE DE LA COMMUNE	26 272,00 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

# <u>6. DÉLIBÉRATION N° 06032025-6 - Attribution de fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Pays Basque : Autorisation de signature des conventions</u>

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de la CAPB en date du 15 février 2025 a attribué deux fonds de concours :

- Fonds de concours de 9 362,50 € pour la réalisation de l'étude préalable -Réaménagement des berges de la Bidouze et de la Minoterie
- Fonds de concours de 300 000,00 € pour le projet de revitalisation Aménagement du secteur de la « Halle aux cochons ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque de ces fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes.

### 7. DÉLIBÉRATION N° 06032025-7 - Demande de subvention pour le projet de création d'une liaison cyclable structurelle pôle scolaire

M. Ayçaguer présente le projet de création d'une liaison cyclable au pôle scolaire. Ce projet peut faire l'objet d'une aide du syndicat des mobilités.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE STRUCTURELLE PÔLE SCOLAIRE				
DEPENSES	нт	RECETTES	нт	
Travaux aménagement	91 000,00 €			
		Syndicat des mobilités (30 %)	30 300,00 €	
Installation de compteurs	10 000,00 €	Autofinancement	70 700,00 €	
Total HT	101 000,00 €	Total HT	101 000,00 €	

Aussi, le conseil municipal est sollicité pour approuver le plan de financement prévisionnel et autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du syndicat des mobilités. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'investissement tel que présenté, décide de lancer la consultation des entreprises et de mobiliser le Syndicat des mobilités pour une aide financière.

#### 8. Compte rendu des commissions

#### - Commission commerce - économie - animations - communication :

- Dispositif « Mon centre-ville a un incroyable commerce »:
  - La réunion de lancement aura lieu le 01 avril 2025 à 13 h 30. Le marathon est prévu à la Pentecôte.
- Réunion avec le comité des fêtes : Elle est prévue le 12 avril prochain.
- <u>Terra aventura</u>: le thème retenu sera l'Histoire et le patrimoine. Il sera opérationnel en iuin.

#### - Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- <u>PLR</u> : Une réunion technique sera organisée afin de rencontrer les propriétaires privées pour des autorisations de passage.

A cette occasion des ateliers de graphisme, de BMX, de Skate seront proposés. Une animation par un DJ sera prévue. L'animation sera filmée par un drone.

#### - Commission linguistique :

- Euskaraldia 2025 : Le conseil municipal du 15 mai 2025 sera en bilingue.
- <u>Gestion des déchets</u> : Des composteurs ont été mis en place dans les résidences de Sorho Handi, de Jeanne d'Arc et de Bakea.

#### - Commission Travaux - Urbanisme - Environnement :

- Liste des autorisations d'urbanisme délivrées :

Dossier	Date	Décision	Demandeur	Situation	Parcelles	Travaux
CUA 64 493 2500004	10/02/2025	Informatif	GOMEZ COCHELIN SAUTIER NOTAIRES	21 rue Thiers	C 0259	
CUA 64 493 2500005	10/02/2025	Informatif	SELAS BERTRAND ET CHARLOTTE CIRON	3 Avenue Frédéric de Saint- Jayme	B 0840	
CUA 64 493 2500006	10/02/2025	Informatif	SARL JONATHAN DA SILVA MACHADO & MICHEL JUNQUA- LAMARQUE	24 Avenue de Gibraltar	C 0944	
CUA 64 493 2500007	14/02/2025	Informatif	Maître MOLERES- BERNADIEU Sophie	24 Avenue de la Gare	C 0024, C 0586, C 0587, C 0640	
CUA 64 493 2500008	14/02/2025	Informatif	Office notarial Jonathan DA SILVA MACHADO et Michel JUNQUA- LAMARQUE	235 chemin des oubliés	C 1754	
CUA 64 493 2500009	17/02/2025	Informatif	CURUTCHET IMMO JJP CONSEILS IMMO	7 place Charles de Gaulle	C 0502	
DP 64 493 24B0031	25/02/2025	Favorable	SCI PAMAROL	13 Rue Thiers	C 0263	Changement de destination d'un appartement en bureau
DP 64 493 2500001	24/02/2025	Favorable	DUCASSE SOPHIE	11 Place Charles de Gaulle	C 0141	Réaménagement d'un logement existant et changement de destination d'un local commercial en logement à l'étage.
DP 64 493 2500002	24/02/2025	Favorable	SCI HEGALKA	17 RUE THIERS	C 0825	Modifications d'ouvertures. Pose en façade d'unités extérieures de climatisation. Remplacement à l'identique des fenêtres de toit
DP 64 493 2500003	24/02/2025	Favorable	ETCHEBERS Elisabeth	90 Rue de Pertikenea	В 460р	Détachement d'un terrain à bâtir pour construction d'une maison d'habitation
PC 64 493 24B0019	10/02/2025	Favorable	LUCAS Stéphane	Rue du Père Cazenave	B 1339	Construction d'une maison individuelle avec garage intégré
PC 64 493 2500002	25/02/2025	Favorable	JAUREGUIBERRY Michel	Lot n°5 Lotissement TOKI ONA	B 1349	Construction d'une maison individuelle avec garage accolé

- Le 22 Janvier 2025, le technicien des rivières et ouvrages hydrauliques (CAPB) nous a informé qu'il débutait l'organisation du chantier sur la Joyeuse prévu pour fin mars 2025 et prendrait en charge le dépôt sauvage situé en haut de cette berge. Or ce technicien quitte son poste à la CAPB, mi-mars. Ses supérieurs hiérarchiques ont pris la décision unilatérale d'annuler ce chantier pour l'année 2025, afin d'éviter de surcharger ses collègues de la mission travaux, déjà en flux tendu.
- Le 15 Février 2025, 16 personnes ont participé au diagnostic en marchant, sur les abords de la Bidouze. Le compte rendu nous a été adressé. Nous sommes dans l'attente d'une réunion d'équipe avec le maître d'ouvrage (les élus) pour orienter les scénarios.

#### - Commission Santé - Social - C.C.A.S:

#### - Travaux Hôpital:

Un conflit entre la mairie de Guéthary et un promoteur empêche l'arrivée des algécos nécessaire à la construction du centre d'Hémodialyse.

#### - Reprise de l'association Laguntza Etxerat :

Cette association située à Hasparren qui a pour mission d'effectuer des prestations de l'aide à domicile et de l'accueil de la petite enfance a été mise en cessation de paiement. L'association Adin Ederra reprendrait l'activité de l'aide aux personnes âgées.

#### 9. Questions diverses

#### - Etude Halle:

Une prochaine réunion de travail sera prévue le 27 mars 2025 à 19 h 00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 06032025-1 à 06032025-7.

<u>Signature du Maire</u> :	Signature du secrétaire de séance :